RENAULT TRUCKS

ATTESTATION DE VERIFICATION DU SYSTEME DE LIMITATION DE VITESSE D'UN VEHICULE

Annexe 8 conforme à la directive CEE 2001/11/CE, arrêté du 23 décembre 2002

N° 2433

Echéance de validité de la présente attestation (1) : 28/08/26

Je soussigné : FAGNERE Francis

- station agréée par le constructeur : Diesel VI
- adresse : 1087 AV Pierre Benoît
- vérificateur : FAGNERE Francis

atteste que le système de limitation ou le limitateur de vitesse du véhicule ci-dessous a fait l'objet d'une vérification et que son fonctionnement est conforme aux exigences réglementaires en vigueur.

Vitesse de réglage du système de limitation ou du limitateur : 84 km/h

- Véhicule : BD - 969 - FE
- Marque : Renault
- Type : 24 CPD 10 DCI 43E16
- N° de série (N° VIN) VF6 24CPD0 00003056

Fait le : 28/08/25

Lieu : St Paul lès Dax 40990

Code du plombage :

Signature du vérificateur : opere

(1) Date attestation + 1 an :

Exemplaire à conserver par l'établissement

Réf. : 50 00 269 006